

**SPPTU**

*Syndicat des professeures et des professeurs de la Télé-université*

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL**

de l'assemblée spéciale tenue le 18 décembre 2008.

ATTENDU le rapport Brossard déposé le 11 décembre;

ATTENDU le communiqué du recteur du 16 décembre le déclarant hypothèse de travail;

ATTENDU les documents officiels régissant le rattachement TÉLUQ-UQAM;

ATTENDU que le rapport Brossard va à l'encontre d'une démarche de rattachement académique de la Téléuq à l'UQAM qui a été, par le passé, menée de manière conjointe et collégiale par les groupes et instances représentant les deux communautés universitaires;

ATTENDU que, malgré un appui théorique à la formation à distance, les recommandations du rapport Brossard proposent un démantèlement de la TÉLUQ qui constitue, de fait, une négation de l'entente initiale entre les deux institutions;

ATTENDU que le projet académique du rattachement est occulté par des propositions de rationalisation administrative et budgétaire.

**IL EST RÉSOLU**

- 1 de rejeter fermement les recommandations du rapport Brossard qui mènent au démantèlement de la TÉLUQ;
- 2 de refuser l'action unilatérale annoncée par le recteur dans sa déclaration du 16 décembre.

**ADOPTÉE**

**SPPTU**

*Syndicat des professeures et des professeurs de la Télé-université*

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL**

de l'assemblée spéciale tenue le 18 décembre 2008.

ATTENDU le rapport Brossard déposé le 11 décembre;

ATTENDU le communiqué du recteur du 16 décembre le déclarant hypothèse de travail;

ATTENDU les documents officiels régissant le rattachement TÉLUQ-UQAM;

ATTENDU que le rapport Brossard va à l'encontre d'une démarche de rattachement académique de la Téléuq à l'UQAM qui a été, par le passé, menée de manière conjointe et collégiale par les groupes et instances représentant les deux communautés universitaires;

ATTENDU que, malgré un appui théorique à la formation à distance, les recommandations du rapport Brossard proposent un démantèlement de la TÉLUQ qui constitue, de fait, une négation de l'entente initiale entre les deux institutions;

ATTENDU que le projet académique du rattachement est occulté par des propositions de rationalisation administrative et budgétaire.

**IL EST RÉSOLU**

de mandater la direction générale de la Télé-université d'entreprendre les démarches nécessaires pour faire respecter l'esprit et la lettre des lettres patentes supplémentaires et du protocole de rattachement.

**ADOPTÉE**